



Type D : Fumigène (flottant ou à main)

- Produit une fumée orange dense pendant trois minutes.
- À utiliser de jour seulement.
- Certains types fabriqués spécialement pour les embarcations de plaisance ont une durée d'une minute et se vendent en paquets de trois.

Placez la pièce fumigène sous le vent et suivez strictement les instructions.

Équipement de navigation

Dispositif de signalisation sonore

Une embarcation de plaisance de moins de 12 m (39 pi 4 po) de longueur doit être munie d'un dispositif de signalisation sonore si elle n'est pas munie d'un appareil de signalisation sonore. Le dispositif de signalisation sonore peut être un sifflet sans bille, une corne sonore à gaz comprimé ou une corne électrique.



Appareil de signalisation sonore

Une embarcation de plaisance de 12 m (39 pi 4 po) de longueur ou plus doit être dotée d'un sifflet monté à bord. Le Règlement sur les abordages indique les critères techniques s'appliquant au sifflet.

Feux de navigation

Si vous conduisez votre embarcation la nuit ou par visibilité restreinte, elle doit comporter des feux de navigation. Si votre embarcation est munie de feux de navigation, ceux-ci doivent être en état de fonctionnement et installés conformément au Règlement sur les abordages (voir l'illustration au bas des pages de l'équipement minimal requis en fonction de la taille de l'embarcation pour les endroits où ils peuvent être installés).

Réflecteurs radar

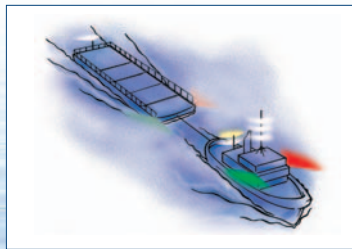
Une embarcation qui a moins de 20 m (65 pi 7 po) de longueur ou qui est construite principalement de matières non métalliques doit être munie de réflecteurs radar, à moins que ces derniers ne soient pas essentiels à la sécurité de l'embarcation, qu'il soit impossible de les installer en raison de la petite taille de l'embarcation, ou à moins que l'embarcation navigue dans une zone sans navigation au radar. Un réflecteur

radar bien positionné aide les navires plus gros et moins manoeuvrables à détecter votre présence sur leur écran radar. Les réflecteurs devraient être installés à un niveau plus élevé que toutes les superstructures, et au moins 4 m (13 pi 1 po) au-dessus de l'eau (si possible).

Remorquage

Vous pouvez croiser des remorqueurs qui tirent à leur arrière des chalands ou d'autres types de navires à l'aide d'un câble de remorque. Souvent, le câble de remorque déployé est tellement long qu'il se trouve sous la surface de l'eau, ce qui le rend presque invisible. Si un petit bâtiment heurte le câble de remorque submergé, il peut chavirer et se faire heurter par le chaland.

Il ne faut jamais passer entre un remorqueur et sa remorque, et il faut vous assurer de bien voir les feux spéciaux montrés par les remorqueurs qui remorquent des chalands ou d'autres navires ou objets. Habituellement, le remorqueur est plus visible que sa remorque. Les feux de navigation de la remorque ne comprennent pas de feu de tête de mât, et ils sont souvent beaucoup plus faibles que ceux du remorqueur.



Dans le cas d'un navire à propulsion mécanique remorquant un autre navire à partir de l'arrière, le remorqueur doit montrer :

- des feux de côté et un feu de poupe;
- un feu de remorquage (feu jaune doté des mêmes caractéristiques que le feu de poupe);
- deux feux de tête de mât superposés, ou trois de ces feux si la remorque dépasse 200 m (656 pi);
- une marque biconique à l'endroit le plus visible si la remorque dépasse 200 m (656 pi) – signal de jour.

Un navire remorqué doit montrer :

- des feux de côté et un feu de poupe;
- une marque biconique à l'endroit le plus visible, si la remorque dépasse 200 m (656 pi);
- si le navire remorqué ne peut se conformer aux feux prescrits ci-dessus, il doit montrer un feu blanc visible sur tout l'horizon à chaque extrémité (avant et arrière).

Cartes et publications

En vertu du Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques, les embarcations sont tenues d'avoir à bord des cartes et diverses publications comme les Avis aux navigateurs, les Instructions nautiques et le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*. Les cartes pour les embarcations de plaisance ne sont pas mises à jour régulièrement.

Pour connaître les mises à jour et les corrections apportées aux cartes, visitez le site web suivant : www.cartes.gc.ca.

Autres articles recommandés

Si vous partez pour plusieurs heures, envisagez d'apporter les articles suivants :

- des vêtements de rechange dans un sac étanche (les conditions météorologiques peuvent changer rapidement, mieux vaut être préparé);
- de l'eau potable et des collations hypercaloriques (l'eau est particulièrement importante, une consommation insuffisante peut rapidement provoquer de la fatigue et de la déshydratation).

Trousse à outils et pièces de rechange

Vous pourriez être obligé de faire des réparations lorsque vous êtes sur l'eau. Munissez-vous d'une trousse à outils, de pièces de rechange (par exemple, fusibles, ampoules, hélice de rechange, huile de dégrillage pour débloquer des attaches coincées, ruban adhésif en toile, bougies d'allumage), ainsi que des outils et des matériaux pour réparer temporairement des fissures à la coque. Maintenant que vous avez les outils à portée de la main, savez-vous comment vous y prendre? Ayez également sous la main le guide du propriétaire et tout autre guide qui peut vous être utile.



Trousse de premiers soins

Lorsque vous naviguez, vous pouvez vous trouver loin d'une assistance médicale. Munissez-vous d'une trousse de premiers soins. Rangez-la dans un endroit sec et remplacez régulièrement les articles utilisés ou périmés. Assurez-vous de choisir une trousse bien adaptée à vos besoins particuliers.

Savez-vous reconnaître les signes et symptômes de l'hypothermie, de l'épuisement par la chaleur, d'une réaction allergique à un aliment ou d'une piqûre d'insecte? Savez-vous comment arrêter le saignement, administrer la respiration artificielle, traiter quelqu'un en état de choc? Si ce n'est pas le cas, suivez un cours de secourisme dès que possible. L'administration des premiers soins peut faire la différence entre une blessure permanente et une guérison complète, et même entre la vie et la mort. Pour en savoir plus sur la formation en secourisme, visitez le site web suivant : www.sja.ca ou communiquez avec l'Ambulance Saint-Jean du Canada.